

# 2018 RÉFORME DES RETRAITES



**2018** a été marquée par la mise en œuvre d'une réforme systémique des retraites.

**TOUS SONT CONCERNÉS** : retraités, cumul activité-retraite, actifs proches ou éloignés de la cessation d'activité.

**DANS TOUS CES CAS**, vous avez besoin de conseils pour préparer cette étape.

**LE SYNDICAT NATIONAL DES MÉDECINS CONCERNÉS PAR LA RETRAITE (SN-MCR)** vous apporte, ainsi qu'à votre conjoint, les éléments indispensables pour prendre les meilleures décisions, dans un dossier difficile à appréhender et qui va encore se modifier. Pourtant, le montant de votre retraite actuelle ou future dépend aussi des choix réalisés pendant votre activité et de la pérennisation de ces efforts pendant la retraite.

**Attendre l'âge de la retraite afin de s'en préoccuper est déjà trop tard.**

**Anticiper est le meilleur moyen de réaliser les bons choix pour le futur.**

## COMPRENDRE

Le SN-MCR vous apporte les informations nécessaires et actualisées, pour une bonne compréhension sur ce sujet important, avec :

- un site [www.retraitemedecin.org](http://www.retraitemedecin.org), auquel vous aurez accès en totalité, contenant les statuts du syndicat, les réponses à vos questions, la réversion au conjoint et, chaque année son guide mis à jour de la retraite,
- **une aide personnalisée** en nous adressant un courriel au [SNMCR](#),
- **une étude gratuite**, aux adhérents, permettant d'apprécier les meilleures dates pour liquider votre retraite,
- **les conditions du cumul** activité-retraite,
- **un courriel trimestriel** (ou courrier si vous n'avez pas d'adresse mail) reprenant les actualités sur ce sujet.

*En cas de nécessité, vous serez contacté par email ou par courrier.*

## **SAUVER NOS RETRAITES ET CONSTRUIRE LEUR AVENIR AVEC ÉQUITÉ**

**La répartition obligatoire (cotisations des actifs payant les pensions des retraités) est la base de notre système.** Elle permet de faire face aux aléas de la vie, aux turbulences de la capitalisation (qui complète cependant cette répartition avec le dispositif Madelin) et de préserver des ressources indispensables pendant les années de retraite. Il faut, en anticipant, prendre en compte les équilibres d'aujourd'hui et ceux prévisibles pour demain avec une équité. La réforme annoncée de notre système de retraite devra respecter ces principes.

Le SN-MCR s'est battu pour sauvegarder cette répartition et tout particulièrement l'ASV que d'autres voulaient supprimer alors que cela représente 35 % de la retraite moyenne du médecin, payée aux deux-tiers par la caisse.

### **COMMENT NOUS REJOINDRE ?**

Vous pouvez nous écrire en vous servant de ce formulaire.

Par retour, vous recevrez vos codes vous permettant un accès à la totalité du site

**Cotisation** : 64 euros/an en 2018, 32 euros pour les conjoints, à envoyer à l'adresse du SN-MCR.

Votre nom (obligatoire)

Votre adresse de messagerie (obligatoire)

Objet

Votre message

Envoyer



**79, rue de Tocqueville - 75017 Paris.**

**Tél.: 01.44.29.01.31**